

Dès que nous avons eu connaissance de la nouvelle fresque initiée par la commission extra-municipale de Quimper, inutile de vous dire combien nous avons d'abord ouvert de grands yeux : d'admiration d'abord, de satisfaction ensuite : **Aristide Briand**, l'initiateur de la loi de 1905, celle qui pose le fondement, l'élément premier de notre constitution républicaine ... le voilà sur les murs de la ville !

Plus tard, est venue spontanément cette question : de tels décors ne devraient-ils pas exister dans toutes les villes de notre République laïque ?

Aristide Briand est celui qui a réussi cette mission délicate, impossible jusque-là : proposer une règle qui puisse rassembler tous les citoyens, établir une règle commune. *Note : l'idée de la Séparation avait déjà été évoquée lors de la Commune.*

Nous sommes tous, femmes – hommes – enfants, des êtres uniques, et chacune, chacun aspire à un plein épanouissement, à une totale liberté.

Dans le même temps, que nous le souhaitions ou non, nous sommes aussi des êtres sociaux. D'ailleurs, que serions-nous sans les autres ?

Ainsi, quelles que soient nos différences, nous devons tous vivre ensemble, avec toutes nos différences ... Chacun possède son histoire, sa culture, sa sensibilité, ses opinions, ... des aspirations différentes qui, inévitablement, vont venir se percuter un jour ou l'autre et créer des conflits.

Cette difficulté remonte à la nuit des temps : Comment « faire société », en particulier « faire société » à l'échelle d'un pays ?

« **Seule la loi, universelle et la même pour tous, permet d'arbitrer les libertés individuelles** », nous dit **Emmanuel Kant**.

En 1905, à la Chambre des députés, 8 propositions s'opposaient, et elles étaient très divergentes. Il aura fallu 48 séances plénières, 28 séances au Sénat, pour parvenir à ce texte rassembleur qui fera consensus : la proposition de loi reçut près de 2/3\* des voix à la Chambre comme au Sénat.

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice du culte ».

*\*le Sénat: 181 voix pour, 102 voix contre ... ... 341 voix pour 233 contre à la Chambre*

Au départ, rien ne prédisposait Aristide Briand à devenir le rapporteur de la loi. D'abord rapporteur provisoire, il a su imposer sa méthode : un plan de discussion clair et méthodique : d'abord, les discussions devront porter sur les points fondamentaux, afin de faciliter le travail de la Commission (33 députés) que préside par Ferdinand Buisson.

Ensuite il lui faudra de la patience, de la ténacité, de la fermeté ... Sa capacité d'écoute, ses dons oratoires, son argumentation équilibrée, son habileté parfois, son pragmatisme aussi, ses talents de négociateur surtout lui ont permis de lever les obstacles un à un.

**Les clés de sa réussite :**

- Se fonder sur la raison : poser un principe ... .. et non pas légiférer à partir des sensibilités ou des appartenances diverses.
- Donner la liberté à tous : si l'on donne la liberté aux uns, il faut la donner également aux autres

- Rechercher les dimensions universalistes et émancipatrices, celles qui permettent la mise à distance de tous les groupes de pression pour ne se consacrer qu'à l'intérêt général. (*le mot Eglises sera au pluriel*)

Au final, toutes les parties auront beaucoup gagné en liberté, hormis les prosélytes. Bravo !

Le contexte était loin d'être favorable : l'emprise de l'Eglise catholique sur toute la société, la rupture avec le Vatican et la situation inextricable qui en suivit, une menace de guerre en perspective, l'hostilité d'Emile Combes qui voulait contrôler les agissements de l'Eglise, les traditions bien ancrées (*qui a vu le film « La Séparation » se souvient certainement du comte Armand de Baudry d'Asson, le royaliste*), ...

Aujourd'hui encore, cette loi, fondatrice de la République avec les grands textes de 1881 sur l'école publique et la liberté de la presse, et de 1901 sur la liberté des associations, continue à régir les rapports entre les cultes et l'État. Depuis 119 ans, elle constitue un facteur de cohésion et participe grandement à la concorde sociale dans notre pays.

Porteur de tels objectifs et d'une telle méthode, nul ne s'étonnera qu'A. Briand reçoive, 20 ans plus tard, après un parcours politique hors du commun, le prix Nobel de la paix.

**« La laïcité est un principe qui rassemble »**, aujourd'hui comme en 1905 ! Telle est notre conviction.

Et pourtant nul ne peut ignorer que ce principe est aujourd'hui instrumentalisé. « Plus laïque que moi tu meurs », comme si la laïcité était un dogme professé par des laïcistes.

Les désaccords politiques se cachent souvent derrière un pseudo paravent « laïcité » pour mieux refuser débats et confrontations. Les « islamophobes » s'opposent aux antisémites au nom de la laïcité, et sans autre forme de procès.

Ainsi la laïcité cesse d'être un principe organisateur des relations entre l'Etat et les religions, pour être « promue » au rang de « valeur de la République », *ce qui n'est pas le cas*, et, à ce titre, brandie comme une injonction.

Nous devons rappeler ce qu'elle est vraiment : ni un paravent, ni un refuge de sectaires ou une machine de guerre contre l'une ou l'autre religion, mais une garantie pour toutes et pour tous de pouvoir vivre selon leurs convictions, sans chercher à porter atteinte à celles des autres par des moyens directs ou détournés.

La laïcité, - *nous sommes à Trégunc, au pays de Pierres debout* - c'est un socle en granit pour l'exercice de nos droits civiques, un puissant incitatif à l'unité des Français, qu'ils soient de nationalité, de culture ou de sympathie. C'est le refus du modèle des communautarismes, communautarismes toujours tentés de faire prévaloir politiquement un monopole ou une exception culturelle à leur seul profit. Elle a pour corollaire la lutte pour l'éducation républicaine et laïque, pilier de notre nation, celle qui doit préparer tous les citoyens à la liberté.

**La loi doit protéger la foi aussi longtemps que la foi ne prétendra pas dire la loi.** A. Briand